

RAPPORT SFDR & ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

2026



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

- I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la Loi relative à l'Énergie et au Climat.
- II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

AVANT-PROPOS

Ce rapport annuel présente les informations de durabilité de la société RGREEN INVEST pour l'année 2025, conformément au chapitre V de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier applicable aux organismes ayant plus de 500 millions d'euros de total de bilan assujettis à la fois aux dispositions de l'article 29 de la loi relative à L'énergie et au climat et aux dispositions de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 ("SFDR") du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

RGREEN INVEST est une société de gestion de portefeuille, réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-15000021. RGREEN INVEST est située 47-51 rue de Chaillot, 75016 Paris, France. Le site internet est accessible à l'adresse rgreeninvest.com.

RGREEN INVEST a mis en place un dispositif ESG présenté brièvement dans ce Rapport. La société utilise plusieurs labels et certifications liés à l'investissement durable, qu'elle met en œuvre pour tout ou partie des fonds qu'elle gère. Ce Rapport a été réalisé (1) avec l'objectif de répondre aux exigences de déclaration fixées par la loi et la réglementation française, (2) dans un but d'information des clients, (3) dans un but d'information du public. Ce Rapport n'est pas un document marketing, son objectif est de présenter les travaux réalisés par la société de gestion en tant que Société à mission, ainsi que les perspectives sur les prochaines années.

Les fonds gérés par RGREEN INVEST sont réservés aux investisseurs professionnels et assimilés uniquement. L'investissement dans les fonds gérés par RGREEN INVEST présente des risques importants de perte en capital.

INTRODUCTION

RGREEN INVEST est une société de gestion indépendante, basée à Paris, spécialisée depuis 15 ans dans le financement des infrastructures de la transition énergétique. Société à mission et certifiée B Corp, elle réunit investisseurs et entrepreneurs autour d'une conviction commune : financer les infrastructures stratégiques qui contribuent à la décarbonation de l'économie, à la souveraineté énergétique de l'Europe et à la compétitivité des entreprises.

À travers une gamme complémentaire de solutions en fonds propres et en dette, RGREEN INVEST permet aux investisseurs d'orienter leurs capitaux vers des actifs essentiels à la transition énergétique, tout en accompagnant les entrepreneurs du secteur dans leur croissance. Cette approche vise à concilier contribution environnementale, discipline d'investissement et création de valeur durable.

Depuis sa création, RGREEN INVEST a développé une expertise reconnue dans le financement d'actifs liés aux énergies renouvelables, au stockage, à l'efficacité énergétique et aux infrastructures nécessaires à l'électrification des usages. Avec 3,6 milliards d'euros gérés depuis l'origine et une équipe de plus de 50 professionnels spécialisés et engagés, la société a soutenu plus de 5 000 projets, principalement en Europe, contribuant ainsi à l'accélération d'une transition énergétique pragmatique, durable et créatrice de valeur.

Chiffres clés - Chiffres au 31/12/2025

RGREEN INVEST	+15 ans d'expérience dans le financement des infrastructures de la transition énergétique
	+50 professionnels expérimentés aux profils divers, issus des secteurs des énergies renouvelables, de la gestion de fonds ou de la banque d'investissement
	Société certifiée B Corp depuis 2022, recertifiée en 2025 Société à mission depuis 2023 Trajectoire de décarbonation certifiée SBTi en 2025
	Signataire des Impact Principles du Global Impact Investing Network (GIIN)
FONDS & PARTICIPATIONS	+3,6 milliards € gérés depuis l'origine
	+10 TECHNOLOGIES déployées : solaire photovoltaïque, éoliennes terrestres / marines / flottantes, biométhane, hydroélectricité, mobilité électrique, biomasse, géothermie, hydrogène, stockage batterie, efficacité énergétique industrielle et commerciale, etc.
	+60 développeurs / producteurs d'énergie indépendants / sociétés industrielles financées
	+5 000 PROJETS ENERGIES RENOUVELABLES FINANCES comprenant +1 000 stations de bornes de recharge pour véhicules électriques
	Tous les fonds gérés par RGREEN INVEST sont classés Article 9 selon la SFDR 4 fonds à Impact (INFRAGREEN V, INFRABRIDGE IV, AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND, RGREEN ENERGY TRANSITION)
CHIFFRES SUR L'ENERGIE ET LE CARBONE	~14 GW DE PROJETS VERTS FINANCÉS DANS LE PORTEFEUILLE en exploitation, en construction ou prêts à construire, financés conjointement avec d'autres sources de financement, des banques ou des investisseurs Comprenant +2,7 GW selon la quote-part financée par RGREEN INVEST
	+11 TWh D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PRODUITE EN 2025 par les projets financés dans le portefeuille, en exploitation Comprenant +1,5 TWh selon la quote-part par RGREEN INVEST
	+3,4 MtCO ₂ e évités en 2025 par les projets financés en portefeuille ("Scope 4"), dont 707 ktCO ₂ e évités selon la quote-part attribuable à RGREEN INVEST
	A comparer au bilan carbone réalisé par RGREEN INVEST sur l'année 2025, et contre-validé par la société Carbometrix Scope 1 = 25 tCO ₂ e Scope 2 = 2 tCO ₂ e Scope 3 (excl. 3.15) = 1 070 tCO ₂ e Scope 3.15 = 955 ktCO ₂ e Emissions évitées (scope 4) = 3,4 MtCO ₂ e

1.

Informations issues des dispositions de l'article 29
de la Loi relative à l'Énergie et au Climat.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

RGREEN INVEST oriente exclusivement ses investissements vers des entreprises et des projets contribuant à la lutte contre le changement climatique. Ces investissements portent principalement sur des activités relevant des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

L'approche Impact & ESG est pleinement intégrée à toutes les phases du processus d'investissement, depuis l'identification des opportunités et l'analyse préalable jusqu'à la gestion active des participations et la sortie. RGREEN INVEST s'appuie sur un système de gestion environnementale et sociale (ESMS) structuré ainsi que sur un outil interne de notation Impact & ESG (« scoring tool »), permettant d'évaluer et de suivre la performance extra-financière des actifs tout au long de leur cycle de vie.

Dans une logique de transparence et d'amélioration continue, la société publie chaque année un rapport Impact & ESG qui présente les résultats de l'exercice écoulé ainsi que les perspectives de l'année à venir, en lien avec les enjeux d'impact et les enjeux environnementaux et sociaux de ses activités directes et indirectes. Par ailleurs, des reportings financier et Impact & ESG sont produits à une fréquence trimestrielle et annuelle à destination des investisseurs, conformément aux exigences du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), notamment en ce qui concerne les « Principal Adverse Impacts » (PAI) et les exigences de l'Article 9.

RGREEN INVEST a fait du règlement Taxonomie de l'Union Européenne un critère central de sélection et de suivi des investissements, en particulier sur les volets environnementaux. L'éligibilité à la Taxonomie est un critère décisif pour envisager un investissement, tandis que l'alignement est un objectif d'impact qui fait l'objet d'un plan d'action concerté avec les entreprises et les projets partenaires.

Tous les investissements doivent respecter, a minima, la réglementation environnementale et sociale en vigueur dans l'Union Européenne, ou les standards internationaux les plus élevés lorsqu'ils sont réalisés hors UE.

Par ailleurs, RGREEN INVEST est engagée dans plusieurs initiatives structurantes :

- Société à mission, intégrant des objectifs sociaux et environnementaux dans sa gouvernance ;
- Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) ;
- Entreprise certifiée B Corp, garantissant le respect de standards environnementaux, sociaux et de gouvernance exigeants ;
- Signataire de la charte parité et de la charte partage de la valeur de France Invest et membre de plusieurs groupes de travail sur la biodiversité et l'impact notamment ;
- Signataire du pledge Finance for Biodiversity, reflétant un engagement en faveur d'une gestion proactive, responsable et durable de la biodiversité ;
- Membre actif de France Invest, d'ENERPLAN, du Syndicat des Énergies Renouvelables, et de l'Institut de la Finance Durable, qui promeut une finance alignée sur l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

- Signataire des Operating Principles for Impact Management (OPIM) du GIIN, afin de s'aligner avec les meilleurs standards de marché sur le sujet de l'Impact, son approche de définition et de suivi de la contribution positive de ses investissements pour la Société.

Enfin, l'ensemble des fonds INFRAGREEN gérés par RGREEN INVEST sont labellisés Greenfin, ce qui atteste de leur contribution concrète à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique ainsi que d'une gestion rigoureuse des risques ESG.

B. Moyens internes déployés par l'entité

RGREEN INVEST mobilise des ressources humaines, techniques et financières significatives pour mettre en œuvre sa stratégie ESG de manière opérationnelle et rigoureuse. L'équipe Impact & ESG est composée de trois collaborateurs représentant un total de 3 équivalents temps plein (ETP) :

- Un Managing Director - Impact, ESG & Regulatory fort de plus de 20 ans d'expérience dans les domaines du développement durable et de la finance responsable,
- Deux Impact & ESG Associates (plus de 3 ans d'expérience chacun au sein de RGREEN INVEST), impliqués dans les analyses de projets, le reporting et le suivi post-investissement.



Julien Commarieu

Managing Director – Impact, ESG & Regulatory



Hugo Favretto

Impact & ESG Associate



Briac Le Mestre

Impact & ESG Associate

L'équipe Impact & ESG travaille en étroite collaboration avec l'équipe Conformité et Contrôle Interne, qui intervient principalement sur les sujets de gouvernance, de transparence, et de respect des exigences réglementaires.

Le budget Impact & ESG 2025 représente environ 5% des charges totales de la société en 2025, témoignant de l'importance stratégique accordée à ces enjeux. L'équipe peut également s'appuyer ponctuellement sur des prestataires externes spécialisés, afin d'intégrer des expertises ciblées (évaluation d'impacts, audits terrain, due diligences sociales ou environnementales complexes...).

L'équipe a élaboré un plan de formation complet visant à faire monter en compétence l'ensemble des équipes de la société de gestion. Des formations menées par des consultants spécialisés sur la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et sur les risques sociaux ont été réalisées. Ces actions de formation visent à garantir une appropriation collective des enjeux d'Impact & ESG par l'ensemble des métiers, dans une logique d'amélioration continue et d'alignement avec les meilleures pratiques du marché.

Sujet	Outils et processus mis en place
Procédures & Corpus Principaux documents	- Environmental & Social Management System 'ESMS' mis en place afin d'intégrer l'ESG dans le processus d'investissement, y compris lors de la due diligence, du désinvestissement et du suivi des entreprises en portefeuille - Comité semestriel ESG, Impact et RSE - Publication d'un rapport annuel sur l'ESG et l'impact - Politique d'exclusion de l'univers d'investissement visant certains secteurs ou certaines pratiques - Politique d'engagement actionnarial - Politique d'achats responsables de la société de gestion - Politique de déplacements professionnels - Politique sur les risques de travail forcé liés à la chaîne d'approvisionnement dans l'industrie photovoltaïque - Charte ESG - Charte RSE - Politique de gestion des risques - Disclosure statement (gestion de l'Impact des fonds) - Rapport TNFD et TCFD intégré dans le rapport Impact & ESG
Outil de notation ESG interne	Un outil de notation Impact & ESG a été mis en place pour chaque investissement. L'outil de notation aborde les principaux risques et impacts ESG des projets d'infrastructures et des entreprises ainsi que les mesures d'atténuation mises en place. Ainsi, il est conçu pour soutenir l'évaluation et le suivi d'un investissement à chaque étape du processus d'investissement.
Outils externes	- RGREEN INVEST utilise un outil dédié à la collecte de données Impact & ESG : Greenscope. Cet outil est utilisé pour collecter des informations auprès des entreprises du portefeuille annuellement. Les informations collectées comprennent les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAIs) obligatoires de la SFDR et les informations concernant la taxonomie de l'UE. - RGREEN INVEST utilise un outil dédié à l'analyse du risque climatique : Altitude by AXA Climate.
Bilan carbone	- Évaluation interne de l'empreinte carbone (scope 1-2-3) couvrant les émissions directes et indirectes de la société de gestion et de ses investissements. L'empreinte carbone de la société de gestion (y compris les investissements) est calculée et communiquée chaque année. L'empreinte carbone au niveau de chaque fonds est réalisée sur une base trimestrielle et calculée sur la base des émissions du portefeuille sur 12 mois glissants. - En outre, l'évaluation des émissions évitées (scope 4), sur 12 mois glissants, est réalisée annuellement à l'aide d'un calcul interne. - RGREEN INVEST a fait appel à une société de conseil externe, Carbometrix pour une revue critique du calcul interne effectué. - RGREEN INVEST a franchi une nouvelle étape dans son engagement climatique en soumettant ses objectifs de réduction d'émissions à l'initiative Science Based Targets (SBTi). Cette approche reflète notre engagement à aligner en permanence nos investissements sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.
Audit	- Chaque année, un audit est réalisé sur les systèmes ESG & RSE par un tiers indépendant afin d'émettre un avis critique sur la politique RSE et le mécanisme ESG au niveau de la gestion du fonds. - En 2021 : Audit externe sur la conformité et les exigences réglementaires réalisé par Duff & Phelps. - En 2022 : Audit externe des mécanismes ESG et RSE réalisé par KPMG. - En 2023 : Audit interne par Finegan sur le dispositif ESG et la RSE. - En 2024 : Audit interne réalisé par la société Finegan du dispositif ESG. - En 2025 : Audit de suivi Société à Mission par KPMG. - En 2025 : Renouvellement audit Greenfin - En 2026 : Audit de notre Disclosure statement (Operating Principles for Impact management) - En 2026 : Validation de la méthodologie et de l'alignement Taxonomie de l'UE par KPMG

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

RGREEN INVEST a intégré les enjeux d'Impact & ESG au niveau de sa gouvernance afin d'assurer une cohérence stratégique et opérationnelle entre ses engagements de long terme et ses pratiques de gestion.

La gouvernance Impact & ESG repose sur des instances structurées, assurant une remontée régulière de l'information, une prise de décision éclairée et un pilotage stratégique transversal.

- Le Comité de Direction, réuni mensuellement, rassemble les responsables des différents pôles de l'entreprise.
- Le Managing Director - Impact, ESG & Regulatory, membre de ce comité, y joue un rôle clé en tant que référent sur les enjeux durables. L'équipe Impact & ESG dispose du droit d'écarter les opportunités d'investissement qui ne respecteraient pas les exigences ESG internes.
- Un Comité ESG, Impact & RSE, actif depuis plus de cinq ans, est composé de l'équipe ESG et des membres du Comité de Direction. Il se réunit deux fois par an pour :
 - Valider le plan d'action Impact & ESG annuel,
 - Allouer le budget Impact & ESG,
 - Définir le plan de formation Impact & ESG interne,
 - Planifier les temps forts Impact & ESG de l'année.

Cette organisation garantit une gouvernance Impact & ESG intégrée et opérationnelle, à la fois stratégique, technique et alignée avec les engagements réglementaires et volontaires de la société.

RGREEN INVEST lie une partie des mécanismes de rémunération à l'atteinte d'objectifs Impact & ESG, renforçant ainsi l'alignement des intérêts entre l'équipe de gestion, les investisseurs et les objectifs de durabilité des fonds :

- Pour le fonds INFRAGREEN V, 25% du *Carried Interest* est conditionné à un taux minimum de 80 % d'alignement à la Taxonomie européenne à la liquidation du fonds.
- Pour INFRABRIDGE IV, 25 % de la commission de surperformance de la société de gestion est indexée sur la réalisation d'indicateurs de performance Impact & ESG définis à l'avance et évalués en fin de vie du fonds.

Enfin, RGREEN INVEST a formalisé son engagement Impact & ESG en adoptant en 2023 le statut de Société à mission, inscrit dans ses statuts. Sa raison d'être reflète ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance à long terme :

« Lutter contre le changement climatique en accélérant la transition énergétique et l'adaptation de la société par le financement d'infrastructures à impact positif et durable pour l'environnement, les populations locales et les territoires. »

Ce statut renforce l'intégration des enjeux Impact & ESG dans la stratégie d'entreprise, en les rendant juridiquement opposables et en inscrivant durablement RGREEN INVEST dans une démarche d'impact.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Politique d'engagement actionnarial et exercice des droits de vote

RGREEN INVEST développe une stratégie d'engagement actionnarial active, structurée et en constante évolution, en cohérence avec la montée en puissance de ses investissements en fonds propres et ses engagements réglementaires (SFDR, Taxonomie, Greenfin).

Historiquement positionnée sur des fonds de dette, RGREEN INVEST a progressivement orienté sa stratégie vers des investissements en capital (non coté), notamment via ses fonds de la gamme INFRAGREEN. Ce changement de positionnement a nécessité le renforcement de la stratégie actionnariale, avec une attention accrue à la rédaction des pactes d'actionnaires, incluant des clauses Impact & ESG contraignantes. Les pactes d'actionnaires signés par les fonds gérés par RGREEN INVEST intègrent des obligations spécifiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance, en cohérence avec les engagements des fonds (Article 9, Greenfin, exclusions sectorielles, etc.). Ces clauses portent notamment sur le respect des réglementations environnementales et sociales locales et des standards internationaux, le reporting Impact & ESG trimestriel ou annuel et la mise en place de plans d'amélioration Impact & ESG ou de mesures correctives en cas de manquement.

La société a également systématisé la mise en place d'une gouvernance d'impact, via la participation à des comités ad hoc (comités Impact, ESG, HSE, etc.), RGREEN INVEST met en place des Comités Impact ou ESG dans ses sociétés en portefeuille lorsque la gouvernance le permet. Ces comités, auxquels participe l'équipe RGREEN INVEST, permettent un suivi rapproché des indicateurs d'impact & ESG, l'analyse des risques et la validation de plans d'action correctifs. Ils permettent également de faire des propositions visant à maximiser l'impact positif des entreprises. Par exemple, une meilleure pratique d'intégration des parties prenantes dans le montage des projets.

L'équipe Impact & ESG joue aussi un rôle clé dans le dialogue constructif avec les dirigeants des entreprises financées, dans une logique d'amélioration continue et de création de valeur durable.

RGREEN INVEST a par ailleurs publié sa politique d'engagement actionnarial, mise à jour en 2024, sur le site internet de la société de gestion.

La société exerce systématiquement ses droits de vote sur les sujets ESG clés, avec une analyse approfondie en amont. La politique d'engagement prévoit notamment :

a. Votes systématiques ou préférentiels :

- Contre les résolutions relatives à la rémunération des dirigeants lorsque celles-ci ne sont pas alignées avec les objectifs ESG ou la stratégie long terme de l'entreprise,
- Pour les résolutions favorables à la stratégie climatique, aux engagements SFDR, à la taxonomie, ou aux droits des parties prenantes (travailleurs, communautés locales),
- Contre les résolutions non conformes aux critères d'exclusion ou aux obligations de durabilité liées à l'article 9 de la SFDR,
- Pour les résolutions consolidant les engagements d'Impact, ESG, l'alignement à la Taxonomie européenne ou l'obtention du label Greenfin.

b. Thèmes prioritaires de dialogue :

Les sujets d'engagement ciblent prioritairement les enjeux :

- Environnementaux : atténuation/adaptation au changement climatique, biodiversité, taxonomie, gestion de l'eau et des déchets ;
- Sociaux : santé et sécurité, impact sur les populations locales, droits humains, conditions de travail ;
- De gouvernance : transparence, éthique, diversité, lutte contre la corruption, conformité réglementaire.

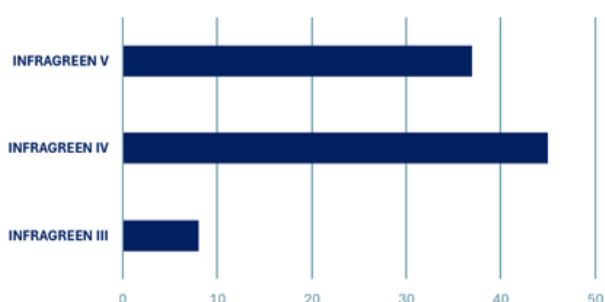
RGREEN INVEST a une approche proactive dès le début de la relation commerciale visant à promouvoir l'intégration des sujets Impact & ESG. Ces engagements sont systématiquement négociés et intégrés dans les clauses contractuelles de nos participations. Cette approche permet un dialogue continu avec les entreprises et une influence plus directe sur leurs pratiques Impact & ESG.

Chiffres clés au 31/12/2025 issus du rapport d'engagement actionnarial :

19

C'est le nombre de sociétés françaises et européennes dans lesquelles RGREEN INVEST a exercé ses droits de vote en 2025

Répartition des votes par fonds



90

C'est le nombre de votes significatifs que RGREEN INVEST a réalisé en 2025 sur les sociétés françaises et européennes dans lesquelles elle détient des droits de vote

100%

de votes favorables

2. Suivi des engagements Impact & ESG

Pour l'ensemble des fonds de ses derniers millésimes (Article 9 au sens de la réglementation SFDR), RGREEN INVEST déploie un dispositif d'engagement systématique reposant sur trois piliers opérationnels :

- i. Pactes d'actionnaires et clauses ESG contraignantes : Lors de la structuration juridique des investissements en fonds propres, des clauses *Impact & ESG* contraignantes sont systématiquement négociées et intégrées aux pactes d'actionnaires. Ces clauses engagent contractuellement les sociétés en portefeuille à mettre en œuvre un plan d'action défini après la phase de due diligence, à fournir un reporting extra-financier régulier et à instaurer une gouvernance ESG dédiée. Pour les investissements en dette privée (comme dans les fonds *INFRABRIDGE*), un suivi de l'engagement non lié aux votes en assemblée générale est également contractualisé.
- ii. Comités Impact & ESG au niveau des participations : RGREEN INVEST privilégie une gouvernance active par une présence directe au sein des instances dirigeantes des sociétés en portefeuille. Au cours de l'exercice 2025, plus de 60 réunions et comités Impact & ESG ont été tenus toutes sociétés de portefeuille confondues. Ces comités trimestriels permettent de piloter l'avancement des indicateurs d'impact, d'analyser les risques de durabilité et de valider les plans d'actions correctifs directement avec le management des entreprises cibles.
- iii. Droits de visite et audits physiques sur le terrain : Le suivi de l'engagement actionnarial intègre des contrôles physiques directement sur les sites de production ou de chantier. En 2025, 8 visites de sites ont été réalisées par l'équipe Impact & ESG. Ces audits de terrain permettent de valider la conformité des chantiers avec les exigences définies lors de la phase de due diligence et de vérifier l'application réelle des mesures de santé & sécurité et de respect de la biodiversité notamment.

+60

C'est le nombre de réunions ou comités dédiés Impact & ESG tenus avec les sociétés en portefeuille en 2025

8

C'est le nombre de visites de sites que l'équipe Impact & ESG de RGREEN INVEST a réalisées en 2025 au sein de ses sociétés en portefeuille

Thématiques prioritaires de dialogue et d'accompagnement

Le dialogue actionnarial et le suivi des sociétés en portefeuille s'articulent autour de quatre thématiques techniques majeures :

- i. Alignement à la Taxonomie européenne

RGREEN INVEST accompagne activement ses participations dans la démonstration de l'alignement de leurs activités avec la Taxonomie européenne. Cela implique un travail de documentation rigoureux pour prouver que les projets financés contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique (par la production d'énergies renouvelables ou le stockage d'énergie) tout en respectant strictement les critères d'absence de préjudice important pour les autres objectifs environnementaux (critères *Do No Significant Harm* - DNSH) et les garanties minimales de sécurité.

ii. Préservation de la biodiversité et indicateurs TNFD

Conformément à ses engagements en tant que signataire de l'initiative *Finance for Biodiversity*, RGREEN INVEST intègre la préservation du vivant dans ses critères d'exigence actionnariale. Le dialogue est centré sur la réalisation d'études d'impact environnemental, la limitation de l'artificialisation des sols et l'intégration progressive d'indicateurs de reporting extra-financier alignés sur les recommandations de la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*), notamment pour mesurer la pression sur les écosystèmes locaux.

iii. Résilience et adaptation aux risques climatiques physiques

RGREEN INVEST évalue systématiquement l'exposition des infrastructures physiques en portefeuille face aux risques climatiques (Chaleurs extrêmes, tempêtes, inondations, sécheresses, stress hydrique, par exemple) à l'aide de l'outil d'analyse géospatiale *Altitude*. L'engagement se traduit par l'exigence formulée auprès des porteurs de projets d'élaborer des plans d'adaptation climatiques concrets et d'intégrer des enveloppes de dépenses d'investissement (CAPEX) dédiées à la résilience des actifs (renforcement des structures de trackers solaires, rehaussement des équipements électriques en zone inondable, etc.).

iv. Santé, Sécurité au travail (HSE) et prévention des incidents de chantier

La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs sur les chantiers de construction d'infrastructures est un critère prioritaire de la politique d'impact. RGREEN INVEST exige de ses participations la mise en place de Systèmes de Management Environnemental et Social (ESMS) rigoureux, alignés sur les standards de performance de la SFI (Société Financière Internationale). Le suivi opérationnel porte sur le contrôle strict des taux de fréquence et de gravité des accidents de travail (y compris pour le personnel sous-traitant), l'audit de la conformité des chantiers (port des EPI, signalisation, sécurisation des zones de travail) et la mise en œuvre de procédures d'alerte immédiate et transparente en cas d'accident ou d'incident corporel.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Dans un souci de cohérence globale avec ses objectifs sociétaux et sa raison d'être, RGREEN INVEST s'interdit d'investir dans des activités liées à l'extraction, à la distribution ou à toute autre activité s'inscrivant directement dans la chaîne de valeur des combustibles fossiles. Par ailleurs, RGREEN INVEST ne peut pas investir dans un projet qui émet plus de 250 gCO₂e/kWh.

La Taxonomie Européenne des activités durables constitue un référentiel important pour la stratégie de RGREEN INVEST. Sur la plupart des fonds gérés par la société, la Taxonomie permet d'identifier et de préanalyser les opportunités d'investissement au regard de leur compatibilité avec les objectifs climatiques et énergétiques européens. C'est également un indicateur de performance extra-financière important durant la phase d'investissement.

Ratios Taxonomie de l'UE au 31/12/2025 :

En ce qui concerne l'éligibilité à la Taxonomie européenne, RGREEN INVEST déclare un ratio d'éligibilité à 95% CA (Chiffres d'Affaires) et 96% en CAPEX (dépenses d'investissement) à l'échelle de son portefeuille. RGREEN INVEST déclare des ratios d'alignement à la Taxonomie de 0% pour la majorité de ses fonds lancés avant la publication de la Taxonomie de l'UE. Une analyse approfondie, se basant sur une collecte de documents spécifiques et des pistes d'audits, est en cours sur le portefeuille existant.

Pour le fonds INFRAGREEN V (equity), lancé en 2022, le taux d'alignement calculé en interne sur la base des dépenses d'investissement des participations au 31/12/2025 est de 95% et de 94% sur le Chiffres d'Affaires (basé sur une analyse interne, méthodologie validée par KPMG) dans l'attente de la publication des chiffres par certaines contreparties qui devraient réhausser le niveau d'alignement.

Pour le fonds INFRABRIDGE IV (dette senior court-terme), RGREEN INVEST privilégie une analyse centrée sur la contribution substantielle des projets financés aux objectifs climatiques européens. Compte tenu de la nature des financements octroyés, destinés à accompagner des actifs ou plateformes lors de la phase de construction, le ratio d'alignement complet à la Taxonomie européenne n'a pas été retenu comme indicateur principal de pilotage du fonds. En revanche, une analyse spécifique du respect des critères de contribution substantielle a été réalisée. Au 31/12/2025, celle-ci montre que 86 % du portefeuille satisfait aux critères de contribution substantielle applicables.

Ratios Taxonomie À fin 2025	INFRAGREEN V	INFRABRIDGE IV	Total Portefeuille
Eligibilité	99%	100%	95% en CA 96% en CAPEX
Alignement	94% en CA 95% en CAPEX	Analyse en cours 86% sur le critère de contribution substantielle	Analyse en cours Les analyses disponibles à ce stade indiquent un taux d'alignement supérieur à 50 % .

Publication d'un ratio volontaire d'alignement à la taxonomie

Conformément aux exigences de l'article 7.7 du règlement délégué (UE) 2021/2178, RGREEN INVEST indique que les entreprises dans lesquelles ses fonds sont investis ne sont pas assujetties aux obligations de publication prévues aux articles 19 bis et 29 bis de la directive comptable 2013/34/UE. En conséquence, aucune de ses contreparties n'est tenue de publier des informations de reporting alignées à la taxonomie verte européenne.

Dans ce contexte, RGREEN INVEST ne peut actuellement produire de ratio d'alignement basé sur des données publiées conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852. Néanmoins, afin d'assurer transparence et pédagogie vis-à-vis de ses parties prenantes, l'entité a choisi de publier à titre volontaire un ratio estimatif d'alignement à la taxonomie, tel que prévu au tableau 4 de l'annexe C de l'arrêté du 27 mai 2021 pris en application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

Ce ratio est calculé sur la base :

1. D'une analyse qualitative et technique des activités financées par les fonds gérés,
2. De la documentation disponible pour démontrer que les activités financées respectent les critères techniques définis à l'article 3 du règlement Taxonomie.
3. Et, lorsque nécessaire, d'estimations internes structurées sur la base des meilleures données disponibles, en particulier pour les projets d'infrastructure non cotés.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

RGREEN INVEST a réalisé son bilan carbone complet (scopes 1 – 2 – 3 et « scope 4 » émissions évitées) en 2025, pour la quatrième année consécutive. Cette dernière mise à jour s'appuie sur des données encore plus spécifiques et une méthodologie affinée.

En somme, la stratégie en termes d'alignement aux accords de Paris repose sur deux dimensions :

- **Le bilan carbone (l'évaluation)** : Le bilan comprend l'ensemble des émissions directes et indirectes de la Société. Il est basé sur la méthodologie du *GHG protocol* et la méthodologie Bilan Carbone® (spécifiquement pour le calcul des émissions liées aux bureaux, et aux équipements IT : Catégorie 3.2). S'agissant des émissions liées aux investissements (Catégories 3.15), elles ont été calculées sur la base d'une méthodologie en ligne : le GHG Protocol. Les émissions GES générées par la Société et ses portefeuilles ont été calculées à partir de facteurs d'émissions fournis par l'ADEME et d'autres sources fiables comme l'IEA (International Energy Agency). Les émissions évitées ont été calculées à partir des mêmes facteurs d'émissions et sur la base de scénarios de référence correspondant à la situation précédant la mise en œuvre des projets financés. Pour ce faire, certaines hypothèses ont été prises sur les mix énergétiques, des durées de vie, des rendements, toujours en conformité avec le GHG Protocol et les recommandations de l'ADEME. Les émissions ont été attribuées à RGREEN INVEST en intégrant sa quote-part conformément à la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials.
RGREEN INVEST calcule directement le bilan carbone des entreprises en portefeuilles à partir d'informations collectées. La documentation financière intègre l'obligation de réaliser un bilan carbone autant que faire se peut. A ce stade, les estimations de RGREEN INVEST sont contre-validées par une tierce partie (Carbometrix).
- **La trajectoire de décarbonation à 2030 (l'action)** : Tous les investissements visent à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris par le financement d'infrastructures de transition énergétique. RGREEN INVEST a franchi une nouvelle étape dans son engagement climatique en soumettant ses objectifs de réduction d'émissions à l'initiative Science Based Targets (SBTi). Cette approche reflète notre engagement à aligner en permanence nos investissements sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris. Dans ce cadre, RGREEN INVEST s'engage à réduire ses émissions Scope 1 & 2 de 60% d'ici à 2030 sur la base du bilan carbone 2023.

Concernant le reporting et le suivi, le bilan carbone de la société devra être reconduit tous les ans, au cours du premier trimestre.

Le bilan carbone annuel de RGREEN INVEST est disponible au sein du Rapport Impact & ESG 2025 publié sur le site internet de la société de gestion : [Lien site web](#)

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

Les activités de production d'énergies renouvelables peuvent avoir des impacts majeurs sur la biodiversité, notamment pendant les phases d'approvisionnement, de construction et d'exploitation. RGREEN INVEST est engagée à identifier et suivre les risques liés à la biodiversité concernant ses investissements : dans toutes les situations où un risque majeur existe, une étude d'impact sur l'environnement (EIA) est requise et est examinée. Les risques relatifs à la biodiversité font l'objet d'une évaluation systématique dans le cadre de l'ESMS et à l'aide de l'outil de notation ESG. Cette analyse s'appuie sur l'étude d'impact environnemental des projets, le cas échéant.

Dans ce cadre, RGREEN INVEST aligne sa stratégie avec les objectifs internationaux à long terme en matière de biodiversité, notamment ceux issus du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (COP15) et de la Convention sur la diversité biologique (1992), en s'appuyant sur ses trois piliers :

- La **conservation** de la diversité biologique,
- L'utilisation **durable** de ses éléments,
- Le **partage juste et équitable** des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Par ailleurs, La société finalise actuellement une feuille de route biodiversité structurée visant à formaliser des objectifs quantitatifs à horizon 2030.

RGREEN INVEST se fixe les objectifs suivants en lien avec la biodiversité :

1. D'ici 2030 et tous les 5 ans à partir de 2030 :

- Mise en place d'un système de cartographie détaillée et de suivi des pressions sur les écosystèmes dans les zones d'implantation des projets.
- Sensibilisation et formation des équipes d'investissement à l'analyse des enjeux biodiversité dans 100 % des fonds sous gestion.
- Suivi de la variation moyenne du MSA/km² sur les projets financés (>80 % couverts).
- Suivi de la performance écologique des projets financés sur la base d'indicateurs (ex. : état des habitats, nombre d'espèces menacées impactées, surfaces restaurées).
- Calcul des hectares artificialisés nets et des hectares restaurés par projet et pour l'ensemble du portefeuille.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

RGREEN INVEST est intrinsèquement portée sur la préservation de l'environnement et est consciente des risques associés aux activités liées à l'énergie. La société a pris des mesures pour anticiper et gérer les risques ESG, en particulier les risques environnementaux inhérents aux investissements dans les secteurs des énergies renouvelables et des technologies dites vertes. Avant la phase de construction, les impacts environnementaux et sociaux des futures centrales sont analysés et pris en compte sous la forme d'un Plan d'Action Environnemental et Social (ESAP).

L'outil interne de scoring Impact & ESG reprend l'intégralité des critères suivis lors des investissements réalisés. Cet outil permet d'analyser le respect des engagements de RGREEN INVEST sur chaque transaction (impact, exclusion, SFDR, Greenfin, PRI, etc.) et l'application des standards environnementaux et sociaux internationaux. Enfin, RGREEN INVEST travaille continuellement à s'assurer de l'acceptabilité sociale des infrastructures financées.

Parmi les principaux risques identifiés, on distingue des risques systémiques liés au climat et à la biodiversité qui nécessitent des démarches spécifiques sur le long terme.

Risques climatiques physiques : S'agissant des risques climatiques physiques, RGREEN INVEST réalise systématiquement pour chacune des entreprises ou projet en portefeuille une évaluation des risques à partir de l'outil « Altitude by AXA Climate ». Nous identifions les principaux risques pour chaque transaction et y associons des mesures d'adaptation que nous proposons à nos partenaires. Cette évaluation systématique concerne nos derniers fonds INFRAGREEN V, INFRABRIDGE IV et AFRIGREEN, L'analyse couvrira progressivement la totalité du portefeuille.

Altitude calcule et évalue les risques climatiques pour trois scénarios d'émissions :

- SSP1-2.6 - Scénario optimiste : l'augmentation de la température se stabilise autour de 1,8°C d'ici la fin du siècle
- SSP2-4.5 - Scénario intermédiaire : ce scénario réaliste devrait conduire à un réchauffement d'environ 2,7°C d'ici la fin du siècle.
- SSP5-8.5 - Scénario de référence élevé : ce scénario pessimiste devrait conduire à un réchauffement d'environ 4,4°C d'ici la fin du siècle.

Les données sur la température, les précipitations, l'humidité, le rayonnement solaire et les vents sont dérivées des Global Climate Models (GCM).

Ces analyses constituent un levier stratégique pour engager les entreprises exposées dans une démarche proactive de résilience climatique, en hiérarchisant les priorités d'adaptation selon les vulnérabilités identifiées.

Risques climatiques de transition : RGREEN INVEST estime être relativement peu exposée aux risques de transition directs compte tenu de son absence d'exposition aux combustibles fossiles, tout en demeurant exposée à certains risques réglementaires et de chaîne de valeur. Néanmoins, la chaîne de valeur des projets et entreprises financées n'est pas entièrement exempte d'émissions de Gaz à effet de Serre (GES), ce qui expose également le portefeuille dans une certaine mesure à des risques réglementaires. RGREEN INVEST travaille au développement d'un outil d'analyse et de gestion systématique des risques de transition dans le cadre de sa politique de risque.

Ce travail est porté conjointement par les équipes Risques et Impact & ESG.

Risques relatifs à la biodiversité : RGREEN INVEST investit principalement dans les technologies d'énergie renouvelable, avec peu de consommation de ressources énergétiques primaires et peu d'émissions directes. Cependant, nous sommes conscients que les projets, par leur taille et/ou leur localisation, peuvent exercer des pressions sur les écosystèmes locaux. Nous évaluons les risques liés à la biodiversité dans notre portefeuille dans le cadre de notre travail continu de suivi de l'impact de nos investissements sur la biodiversité. Nous vérifions si les actifs de nos entreprises sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et si des évaluations d'impact appropriées et des mécanismes d'atténuation potentiels sont en place pour contrôler et réduire l'impact des projets sur la flore et la faune. Nous travaillons en collaboration avec nos participations pour nous assurer que des études d'impact adéquates sur la flore et la faune sont réalisées, même lorsque la législation locale ne les exige pas. RGREEN INVEST travaille à l'élaboration d'un indicateur de biodiversité et prévoit également d'utiliser des méthodologies externes telles que le Global Biodiversity Score. Une étude est en cours sur l'empreinte biodiversité des portefeuilles et plus précisément sur les superficies artificialisées du fait des technologies déployées.

Autres risques ESG : L'équipe Impact & ESG, risques et conformité est chargée de l'analyse et de l'évaluation quotidienne des risques d'Impact & ESG. Les risques associés à des actifs spécifiques sont mis en évidence dans nos rapports trimestriels sur les risques. Les risques sont discutés à la fois au niveau du comité Impact & ESG, du comité des risques, ainsi qu'au niveau du Comité de Direction de RGREEN INVEST. Les risques systématiques comme ceux liés au climat et à la biodiversité font l'objet de politiques et procédures spécifiques. Les autres risques liés à la nature des projets et entreprises financées sont analysés au cas par cas avec une forte dimension contextuelle selon la taille, la localisation, la technologie, etc.

Dans son rapport Impact & ESG 2025, RGREEN INVEST présente des informations supplémentaires sur les risques liés au climat et à la biodiversité, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) et du groupe de travail sur les informations financières liées à la biodiversité (TNFD). Le rapport d'analyse des risques climatiques auxquels sont soumis les actifs du portefeuille de RGREEN INVEST est également disponible.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) au 31/12/2025

	Secteurs d'investissement	Instruments	Localisation	Fonds à Impact (OPIM)	Certifications	SFDR	Niveau minimum d'investissement durable	Niveau minimum d'éligibilité à la taxonomie de l'UE	Critères ESG liés à la rémunération	Part des encours prenant en compte des critères ESG
INFRABRIDGE III	Infrastructures d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique	Dettes senior à court terme (Financement bridge)	Europe			Article 9	90%	70%	Oui	100%
INFRABRIDGE IV	Infrastructures d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique	Dettes senior à court terme (Financement bridge)	Europe et international	Impact		Article 9	100%	80%	Oui	100%
INFRAMEZZ	Infrastructures d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique	Dettes junior (mezzanine)	France, Allemagne			Article 9	100%	70%	Oui	100%
INFRAGREEN III	Infrastructures d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique	Capitaux propres et dette junior	Europe		Greenfin	Article 9	100%	80%	Oui	100%
INFRAGREEN IV	Infrastructures d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique	Capitaux propres et dette junior	Europe		Greenfin	Article 9	100%	80%	Oui	100%
INFRAGREEN V	Infrastructures d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique	Capitaux propres	Europe et international	Impact	Greenfin	Article 9	100%	80%	Oui	100%
AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND	Projets photovoltaïques et de stockage d'énergie pour les clients commerciaux et industriels	Dettes senior et financement direct	Afrique	Impact		Article 9	100%	50%	Oui	100%
R SOLUTIONS	Projets et entreprises innovantes	Capitaux propres	Europe			Article 9	90%	0%	Oui	100%
CREDIT AGRICOLE TRANSITION INFRASTRUCTURE DEBT FUND	Infrastructures d'énergies renouvelables et projets bas-carbone	Dettes senior	Europe			Article 9	100%	70%	Oui	100%
RGREEN ENERGY TRANSITION	Infrastructures d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique	ELTIF	Europe et International	Impact	Greenfin	Article 9	90%	30%	Oui	100%

2.

Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le présent document comprend la déclaration de RGREEN INVEST relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI), conformément au règlement (UE) 2019/2088 de la Commission européenne relatif à la publication d'informations sur la finance durable ("la SFDR"). RGREEN INVEST prend en compte les principales incidences négatives de ses investissements sur l'environnement et la société. La déclaration suivante couvre les principales incidences négatives de tous les fonds gérés par RGREEN INVEST.

Ce document comprend la déclaration des principales incidences négatives en matière de durabilité de RGREEN INVEST, conformément au règlement (UE) 2019/2088 de la Commission européenne relatif à la publication d'informations sur la finance durable ("Règlement SFDR"). Cette déclaration couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Description de la méthode de suivi des PAI par RGREEN INVEST

RGREEN INVEST a intégré les questions Impact & ESG à toutes les étapes du processus d'investissement. Notre approche de l'investissement responsable est décrite dans notre politique d'investissement responsable, qui fait partie intégrante de notre système de gestion environnementale et sociale. Conformément au système de gestion environnementale et sociale (ESMS) de RGREEN INVEST, tous les investissements doivent suivre un processus en plusieurs étapes pour évaluer les questions Impact & ESG. Tous les investissements sont évalués au cours de la phase de due diligence. En outre, les projets seront réévalués (1) chaque année en fonction des nouvelles informations et (2) à la fin de la durée de vie de l'investissement. RGREEN INVEST accompagne les entreprises en portefeuille à travers des réunions de la collecte de données récurrentes.

Parmi les autres facteurs ESG importants, les PAI sont évalués dans le cadre du processus expliqué ci-dessus pour tous les investissements potentiels et existants. RGREEN INVEST surveille l'impact de son portefeuille par rapport aux 14 PAI obligatoires et aux 2 PAI volontaires présentés dans le tableau ci-dessous.

Qualité et couverture des données

RGREEN INVEST a collecté des données auprès de ses participations et contreparties afin d'établir un rapport sur les principaux impacts négatifs. Le taux de réponse au questionnaire ESG annuel est de 91% des actifs sous gestion.

Nous travaillons à une amélioration continue de la qualité et de l'exhaustivité des données collectées.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2025	Couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs obligatoires sur les questions climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	7 425	Le taux de couverture de cet indicateur est de 83%.	RGREEN INVEST finance principalement des projets qui contribuent à réduire la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cependant, les projets que nous finançons ont toujours un impact en termes de GES, principalement à travers la chaîne de valeur de la fabrication de technologies d'énergie renouvelable telles que les panneaux solaires et les éoliennes. RGREEN INVEST encourage ses participations à privilégier les fournisseurs et prestataires de services locaux, par exemple en ce qui concerne la fabrication de panneaux solaires ou de batteries. RGREEN INVEST travaille à encourager ses participations dans la fixation d'objectifs de décarbonation, notamment en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	3 095		
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	197 483		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	113		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	504	Le taux de couverture de cet indicateur est de 68%.	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 91%.	RGREEN INVEST analyse les activités de chaque nouvel investissement en fonction de sa politique d'exclusion. Tous les investissements existants sont tenus de respecter la politique d'exclusion de RGREEN INVEST dans le cadre de leur accord contractuel.

	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation : 25% Production : 0%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 83%.	La consommation d'énergie de nos investissements est généralement faible. La majeure partie de l'énergie est consommée dans le cadre des services liés aux installations ou des voitures de fonction. Nous encourageons nos participations à mettre en place des mesures d'efficacité énergétique liées à leurs installations et à préférer les moyens de transport durables aux véhicules thermiques.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	973	Le taux de couverture de cet indicateur est de 45%.	Dans le cadre de ses Due Diligences ESG, RGREEN INVEST encourage – en fonction de chaque situation – ses participations et contreparties à réduire leur consommation d'énergie en améliorant leur efficacité énergétique et en prenant des mesures de sobriété énergétique. Par ailleurs, RGREEN INVEST investit essentiellement dans des entreprises ayant un impact positif sur le Climat.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 90%.	Aujourd'hui, nous contrôlons qualitativement l'impact de nos investissements sur la biodiversité. Le premier indicateur d'impact est l'empreinte au sol de nos projets. En outre, nous vérifions si les actifs de nos entreprises sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et si des évaluations d'impact appropriées et des mécanismes d'atténuation potentiels sont en place pour contrôler et minimiser l'impact des projets sur la flore et la faune. Nous travaillons avec nos partenaires pour nous assurer que des études d'impact adéquates sur la faune et la flore sont menées, même lorsque dans certaines situations, la réglementation locale n'exige pas la réalisation de telles études. RGREEN INVEST travaille également avec l'outil Altitude d'Axa Climate grâce les coordonnées GPS précises des projets pour vérifier : - La proximité avec des zones sensibles - Les potentiels risques liés à la biodiversité - Les potentiels risques climatiques auxquels sont exposés les projets

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	Le taux de couverture de cet indicateur est de 88%.	RGREEN INVEST suit autant que possible le niveau d'utilisation de l'eau et les émissions d'eaux usées de ses participations.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	Le taux de couverture de cet indicateur est de 88%.	RGREEN INVEST suit autant que possible les quantités et types de déchets générés par ses participations.
Indicateurs obligatoires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 89%.	RGREEN INVEST a mis en place une politique d'exclusion stricte, une charte RSE, des clauses ESG dans la documentation contractuelle et met en place un suivi continu des sociétés en portefeuille avec réunions régulières.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni	43%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 89%.	RGREEN INVEST contrôle les politiques et les procédures mises en place par les entreprises financées. RGREEN INVEST exige des entreprises investies qu'elles aient mis en place une politique RSE ou ESG couvrant les droits de l'homme, un processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement durable et un mécanisme de règlement des plaintes. Le niveau d'exigence est adapté à la taille et à l'impact de l'entreprise.

	l'intention des entreprises multinationales	de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)			
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	18%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 27%.	RGREEN INVEST mesure l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour tous les nouveaux investissements et met en place un plan afin de réduire cet écart lorsque cela s'avère nécessaire.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	26%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 88%.	RGREEN INVEST mesure la répartition hommes-femmes au sein des conseils d'administration de ses investissements. Nous sommes signataires de la charte France Invest sur la parité et nous nous engageons ainsi à promouvoir la diversité des genres au sein de notre propre société de gestion et parmi nos participations. Dans le ce cadre, nous visons à ce que les organes de direction (postes de direction, y compris les membres exécutifs et non exécutifs) de nos investissements soient composés d'au moins 30 % de personnes du sexe sous-représenté d'ici à 2030. Toutes les entreprises financées qui n'ont pas un organe de direction composé d'au moins 30 % de membres du sexe sous-représenté devront en expliquer les raisons. En outre, ils devront prendre des mesures globales pour atteindre ces objectifs.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 91%.	RGREEN INVEST exclut tout investissement ayant une exposition aux armes controversées.
Indicateurs optionnels sur les questions climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					

Biodiversité	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation (en %)	97%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 89%.	Les projets d'énergie renouvelable ont un impact sur la biodiversité locale. Nous voulons nous assurer que cet impact est réduit au minimum et que les projets dans lesquels nous investissons ne contribuent pas de manière disproportionnée à la déforestation et à la concurrence avec la production alimentaire. Aujourd'hui, nous ne pensons pas que les petits et moyens promoteurs aient l'habitude de mettre en place une politique formelle de lutte contre la déforestation. Nous travaillons à évaluer les risques liés à une potentielle déforestation et à proposer des plans de gestion pour nous assurer que des mesures de sauvegarde et d'atténuation requises sont mises en place, le cas échéant.
Indicateurs optionnels liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	42%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 75%.	L'absence d'un code de conduite / déontologie pour les fournisseurs pose des risques importants en ce qui concerne l'éthique, la conformité, la chaîne d'approvisionnement et les droits de l'homme au sein de la chaîne de valeur des énergies renouvelables. RGREEN INVEST reconnaît l'importance d'aborder cette question et a mis en œuvre une approche robuste pour encadrer ces risques. Dans ce cadre, RGREEN INVEST demande notamment à ses cibles / participations : • De mettre en place une politique achat responsable afin d'écarter les prestataires / fournisseurs à risque d'un point de vue ESG. • D'adopter un code de conduite / déontologie concernant les fournisseurs sous-jacents. Ce code de conduite décrit les normes éthiques et les attentes en matière de droits de l'homme, de pratiques de travail, de responsabilité environnementale et d'éthique des affaires auxquelles les fournisseurs doivent adhérer. Il doit être intégré dans les accords contractuels conclus avec tous les prestataires / fournisseurs. Cela engage les fournisseurs sur le respect de ces normes environnementales et sociales. En promouvant la mise en œuvre du code de conduite des fournisseurs, RGREEN INVEST vise à réduire le risque de violation des droits de l'homme et à promouvoir des pratiques éthiques tout au long de la chaîne de valeur des énergies renouvelables. Cette mesure proactive s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'entreprise en faveur de l'investissement responsable et du développement durable.

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Notre approche de l'investissement responsable est décrite dans notre politique d'investissement responsable, qui fait partie intégrante de notre système de gestion environnementale et sociale (ESMS). Ce document est mis à jour de manière annuelle.

RGREEN INVEST finance des projets d'infrastructure qui favorisent la transition énergétique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Depuis sa création, RGREEN INVEST a ciblé la production d'énergie décarbonée et locale associée à une réduction significative et tangible des émissions de CO₂. RGREEN INVEST s'engage à favoriser la croissance et l'emploi local grâce aux impacts directs et indirects des projets d'infrastructure financés. En outre, il est essentiel pour nous de minimiser les risques sociaux et les impacts liés aux communautés locales touchées par le projet, aux employés directs de nos entreprises et aux employés de leurs sous-traitants et de leur chaîne d'approvisionnement. Les principaux indicateurs d'impact négatif ont été identifiés en fonction des secteurs, des technologies et des zones géographiques dans lesquels nous investissons.

Nous avons investi dans les aspects ESG à tous les stades du cycle de vie de l'investissement. Nous cherchons à progresser sur les aspects ESG en accord avec les objectifs de développement durable suivants :



Nous identifions et évaluons les principaux impacts négatifs à chaque étape du processus d'investissement :

- RGREEN INVEST a une politique d'exclusion à l'échelle de l'entreprise. Tous les investissements potentiels sont examinés par l'équipe ESG de RGREEN INVEST en fonction de cette politique d'exclusion. Cette politique est un outil utilisé pour réduire les principaux impacts négatifs liés au changement climatique, à l'impact négatif sur la biodiversité, à l'éthique des affaires et aux violations des droits de l'homme. Notre politique d'exclusion exclut les armes (PAI 14) et l'exposition aux combustibles fossiles (PAI 4).
- Toutes les entreprises susceptibles d'être investies font l'objet d'une évaluation Impact & ESG en plusieurs étapes. Tous les investissements sont évalués au cours de la phase de Due Diligence. En outre, les projets sont réévalués (1) chaque année en fonction de nouvelles informations et (2) à la fin de la durée de vie de l'investissement. L'évaluation ESG permet d'évaluer en détail les principales conséquences négatives de chaque investissement.
- À l'issue de l'évaluation Impact & ESG, un plan d'action personnalisé est élaboré pour chaque société bénéficiaire d'un investissement. Ce plan d'action leur demande de combler les lacunes identifiées en matière d'Impact et d'ESG et d'intégrer les meilleures pratiques dans leur modèle d'entreprise. Le plan comprend des aspects Impact & ESG personnalisés que RGREEN INVEST considère comme essentiels pour que l'investissement réponde aux exigences du Fonds en matière d'investissement durable, au label Greenfin et à la taxonomie de l'UE, ainsi que pour minimiser les principaux impacts négatifs.
- RGREEN INVEST organise des réunions de contrôle trimestrielles avec les principales participations afin de suivre la mise en œuvre du plan d'action Impact & ESG. En outre, chaque entité investie doit rendre compte de ses progrès et de ses indicateurs clés dans le cadre d'une collecte de données annuelle. Y compris les principaux indicateurs d'impact négatif.
- Au cours de la phase de sortie, une évaluation ESG actualisée de l'entreprise investie est réalisée et communiquée au Comité consultatif d'investissement et au Comité d'investissement (par le biais d'une note) et

communiquée aux investisseurs afin de rendre compte des progrès réalisés en matière de performance ESG. L'acheteur peut également faire l'objet d'une évaluation.

RGREEN INVEST demande des données à toutes les entreprises investies afin de rendre compte des principaux impacts négatifs dans le cadre de la collecte annuelle de données. La couverture moyenne en 2025 pour tous les indicateurs était supérieure à 90% des actifs sous gestion. Les données sont fournies dans la mesure du possible et ne doivent pas faire l'objet d'un audit. RGREEN INVEST procède à l'analyse et à la validation des données afin d'en garantir la qualité. Pour les indicateurs PAI spécifiques, RGREEN INVEST a effectué une évaluation ou un calcul pour le compte des entités investies afin de garantir la comparabilité et la qualité des données déclarées. Nous avons indiqué dans la colonne Explication quels PAI sont basés sur le calcul ou l'évaluation de RGREEN INVEST.

RGREEN INVEST ne recueille des informations sur les PAI que depuis 2022. Nous prévoyons donc de travailler sur la qualité, la comparabilité et la couverture des données avec nos bénéficiaires au cours de l'année à venir, afin d'affiner nos mesures et de garantir la certitude de nos impacts. En outre, nous avons l'intention de fixer des objectifs et des seuils spécifiques liés aux PAI.

M. Politique d'engagement

RGREEN INVEST a fixé des seuils pour certains PAI :

- 0% d'exposition au secteur des combustibles fossiles (PAI 4)
- 0% d'exposition à la production d'énergie non renouvelable (PAI 5)
- 0% d'exposition aux violations des règles de l'ONU et des EMN de l'OCDE (PAI 10)
- 0% d'exposition aux armes controversées (PAI 14)

RGREEN INVEST envisage de fixer d'autres seuils pour les PAI tels que les émissions dans l'eau (PAI 8), les déchets dangereux et les déchets radioactifs (PAI 9). Pour les autres PAI, le niveau sera analysé et évalué par investissement. Il s'agit également d'évaluer la probabilité d'occurrence et la gravité de l'impact négatif, ainsi que le caractère potentiellement irréversible de ces impacts.

De fait, RGREEN INVEST apporte une contribution positive sur les questions liées au climat et à l'énergie. RGREEN INVEST engage néanmoins ses partenaires à calculer leur empreinte carbone, travailler à la décarbonation de leurs chaînes d'approvisionnement et à formaliser leur alignement aux accords de Paris. La stratégie de RGREEN INVEST est également d'encourager les entreprises en portefeuille à se développer dans des régions dont le mix énergétique est carboné et la consommation de combustibles fossiles est élevée, ce qui conduit à un impact positif plus important.

En ce qui concerne les impacts négatifs liés aux enjeux sociaux et sociétaux, RGREEN INVEST travaille avec les entreprises financées pour mettre en œuvre des objectifs, des politiques et des procédures visant à soutenir la diversité et à minimiser d'autres impacts sociaux négatifs potentiels.

RGREEN INVEST surveille le niveau des impacts négatifs par le biais des processus décrits dans la section précédente. Pendant la période de détention, RGREEN INVEST contrôle la mise en œuvre du plan d'action ESG à travers des réunions régulières et d'un cycle annuel de collecte de données.

N. Références aux normes internationales

Les engagements ESG de RGREEN INVEST s'appuient sur les normes internationales suivantes :

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- Les Principes pour l'investissement responsable (PRI)
- Le groupe de travail sur l'information financière relative au climat (TCFD)
- La Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)
- Le questionnaire du CDP sur le changement climatique
- L'initiative "Science Based Targets" (SBTi)
- Operating Principles for Impact Management
- Principes directeurs des Nations unies et de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises
- Les IFC *Performance Standards*
- Les *Environmental and Social Standards* de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en fonction des projets

Le bilan carbone de RGREEN INVEST comprend l'ensemble des émissions directes et indirectes de la société. Il est basé sur la méthodologie du *GHG protocol* et la méthodologie Bilan Carbone® (spécifiquement pour le calcul des émissions liées aux bureaux, et aux équipements IT : Catégorie 3.2). S'agissant des émissions liées aux investissements (Catégories 3.15), elles ont été calculées en ligne avec la méthode GHG Protocol (PCAF). Les émissions ont été attribuées à RGREEN INVEST en intégrant sa quote-part conformément à la méthodologie PCAF.

A ce stade, les estimations de RGREEN INVEST sont contre-validées par une tierce partie (Carbometrix).

